

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 20 SEPTEMBRE 1850.

No. 106.

### ANGLETERRE.

#### Le Rev. M. Gorham et l'Evêque d'Exeter.

[Nous avons tâché, jusqu'ici, de tenir les lecteurs au courant de la grave question soulevée dans l'Eglise Anglicane, par le différend entre le Rev. M. Gorham et le Dr. Philpots, évêque d'Exeter. Depuis que nous parlâmes, la dernière fois, de cette célèbre affaire, de nouveaux incidents se sont succédés; nous allons en rendre compte en analysant un certain texteuellement un article d'un journal parisien qui a suivi attentivement les différentes phases de l'important conflit en question.]

Un document récemment publié par l'Evêque d'Exeter, semble mettre un terme à cette longue lutte, de moins en ce qui touche le Dr. Philpots et M. Gorham.

M. Gorham est définitivement institué. Malgré son évêque, il a été mis en possession de sa cure de Bramford-Speke. Le parti qui avait suivi et encouragé l'Evêque d'Exeter attendait, avec une certaine inquiétude, les actes du Prélat.

Des rumeurs diverses étaient mises en circulation. On prétendait que le révérendissime docteur Philpots allait excommunier M. Gorham, et qu'il donnerait, sinon le bénéfice, au moins le titre de curé de Bramford-Speke à un ecclésiastique digne de son choix. D'autres annonçaient que l'Evêque allait intenter un nouveau procès en procédure pour hérésie, en s'appuyant non plus sur l'interrogatoire qu'il lui avait fait subir, mais sur une brochure par lui publiée pour rendre compte de ses réponses au prélat. Cette publication fut formée le corps du délit et fut soumise au Docteur Philpots quelques chances de faire triompher la doctrine et la discipline de son Eglise; mais le parti orthodoxe (sur la question controversée) comptait sur un courage dans lequel M. Philpots n'a pu se maintenir plus longtemps. Il s'est laissé abattre par le revers; l'énergie dont il avait donné tant de preuves fut tout-à-coup abandonnée. La prolongation de la lutte eût pu entraîner pour lui des conséquences que les Evêques de l'Eglise de Dieu ont seuls la grâce d'envisager avec calme. Si les missionnaires de l'Eglise anglicane n'ont encore fourni au martyrologe chrétien le nom d'un curé de leurs héros, l'épiscopat anglican ne paraît pas devoir accroître la liste des Confesseurs de la foi chrétienne.

L'Evêque d'Exeter, qui avait parlé de ses serments et de ses obligations en termes si dignes, qui avait défendu la doctrine de son Eglise contre le révérend M. Gorham, accepte aujourd'hui le curé intrus, sans recourir contre lui à aucune mesure canonique. Il fait plus que d'accepter le fait accompli, il donne le motif de cette révolution inattendue; or, ce motif, c'est qu'en agissant autrement, il violerait la loi! L'accommodant archevêque de Cantorbéry a allégué précisément la même raison, en refusant de recevoir une adresse signée par plus de deux mille sept cents ecclésiastiques qui le priaient de ne pas instituer M. Gorham. Le primat d'Angleterre a renvoyé l'adresse parce qu'elle lui demandait de résister à un jugement qui avait force de loi. Le révérendissime docteur Philpots s'incline devant la loi avec non moins de soumission que son métropolitain! Il a adressé, à cette occasion, une épître aux fabriciens de Bram-

ford-Speke. Voyons comment il se tire de la position où le placent les écrits par lui publiés depuis le commencement de cette lutte.

Le docteur Philpots rappelle d'abord les vœux de sa consécration et dit que c'est pour y rester fidèle qu'il a dû s'opposer à la nomination de M. Gorham. Après avoir résumé les divers incidents du conflit, le prélat expose la doctrine de l'Eglise sur le baptême. Il invoque l'autorité du catéchisme anglican; il cite les prières en usage dans l'administration de ce sacrement, et établit d'une manière incontestable que l'Eglise anglicane enseigne la régénération baptismale des enfants, et, par conséquent, que M. Gorham, en la niant, professe une doctrine hétérodoxe. Malgré cela le favori de lord John Russell a été institué de par la loi, avec l'assistance de l'archevêque primat d'Angleterre. Dans ces circonstances, le prélat se demande quelle conduite lui est tracée par ses devoirs. Il convient que la question est importante et difficile à résoudre, et il passe en revue les conseils que ses amis lui ont donnés.

Le premier consisterait à nommer un autre curé qui prêcherait aux paroissiens la vraie parole de Dieu. Mais lord Philpots dit qu'il n'a pas ce droit, que la nomination serait nulle et d'ailleurs que le curé de son choix et lui-même se trouveraient en butte à des poursuites légales qu'il tient à éviter. Il en serait autrement si M. Gorham avait été institué par un laïque; mais l'archevêque de Cantorbéry étant intervenu, l'évêque d'Exeter s'efface devant son métropolitain.

Le prélat conseiliera-t-il aux habitants de Bramford-Speke de désertir la paroisse et d'aller chercher dans les Eglises environnantes la sainte doctrine que ne prêche pas leur curé? Ce moyen ne lui paraît pas plus praticable que le premier. En le conseillant, il "empêcherait d'une manière présumptueuse sur les droits de M. Gorham; il violerait d'une façon criminelle l'ordre de l'Eglise; ce serait gêner le peuple à s'isoler de son pasteur. Conseiller cette séparation serait pousser au schisme, et l'on ferait acte de schisme en suivant cet avis." attendu que M. Gorham est votre pasteur, et qu'il tient ses pouvoirs du haut dignitaire, auquel les lois ont, dans des circonstances particulières, donné le droit d'institution qui m'a été retiré à moi, votre Evêque.

"Mais alors, vous êtes en droit de me dire; Quel est donc votre devoir? Vous avez refusé de l'instituer, parce que ses doctrines sont hétérodoxes; vous avez par cela seul déclaré qu'il est indigne d'être notre ministre et malgré cela, vous nous dites aujourd'hui qu'il ne nous est pas permis d'aller chercher ailleurs une instruction sainte et orthodoxe? J'avoue, continue le docteur Philpots, que la question est embarrassante; mais je veux l'aborder franchement."

Quelle réponse va tirer les bons paroissiens de Bramford-Speke de la perplexité dans laquelle les place leur Evêque? Elle nous paraît aussi subtile que peu digne des antécédents du prélat, qui croit se tirer de la difficulté en déclarant que M. Gorham peut avoir des opinions hétérodoxes sur la doctrine du baptême et cependant ne pas prêcher ses opinions, ne pas chercher à propager ses erreurs! C'est à l'aide de ce subterfuge que le docteur Philpots sort d'embaras. Il espère que M. Gorham sera assez prudent pour s'abstenir

de propager ses opinions, et qu'il gardera pour son service personnel sa doctrine sur le baptême. Mais un obstacle se présente tout d'abord. Un curé doit enseigner le catéchisme; or, le catéchisme anglican dit précisément le contraire de ce que croit M. Gorham. "Quant à ce danger, s'écrie naïvement l'Evêque d'Exeter, j'avoue franchement que je n'y vois pas de remède humain; mais quoique le mal soit sans remède, espérons et prions avec ardeur, afin qu'il plaise à Dieu de venir abondamment en aide à vos enfants et de les rendre capables d'apprendre, par les paroles de l'Eglise, cette foi que leur curé est, par suite de son incrédulité, incapable de leur inculquer."

Malgré l'espoir exprimé par l'Evêque d'Exeter que M. Gorham restera muet, afin de lui être agréable, le prélat croit prudent d'inviter les fabriciens à être très vigilants à l'égard de leur curé. Il les engage à prêter une oreille attentive à ses instructions, à établir un besoin un service sténographique dans l'Eglise, afin de ne pas perdre un mot de ses sermons et instructions. Et lord d'Exeter se promet bien, si M. Gorham s'avise de nier la régénération baptismale en prêchant ses paroissiens, de lui intenter aussitôt un procès pour hérésie. Cette solution a le mérite de concilier bien des exigences, sauf toutefois les premières protestations du prélat, qui sont peu en harmonie avec sa conduite actuelle.

Une autre question fort grave demande à être éclaircie: c'est celle de savoir comment sera accueillie cette palinodie épiscopale par les deux mille sept cents ministres de l'Eglise anglicane qui ont protesté contre l'institution de M. Gorham.

Loin d'affaiblir les espérances que ce conflit a fait concevoir aux catholiques, le dévouement imprévu qu'il vient de recevoir, semble au contraire de nature à les fortifier.

### Les Jésuites dans la Nouvelle Grenade.

Au mois de mai dernier, un acte de lâche et d'odieuse persécution de la part du parti révolutionnaire de la Nouvelle-Grenade, est venu confirmer cette vérité d'expérience, que les libéraux impies, qui bouleversent le monde au nom de la liberté, ne veulent de liberté que pour eux-mêmes et ne manquent pas d'exercer le plus cruel despotisme, quand ils le peuvent, envers ceux qu'ils regardent comme leurs ennemis.

On sait que les PP. Jésuites, au XVIIIe siècle, avaient été bannis des colonies Espagnoles, comme ils le furent alors de l'Espagne, par le triomphe de ce que cette trame philosophique dont l'infamie n'a rien qui la surpasse. En 1840, alors que le parti conservateur prévalait dans la Nouvelle-Grenade, les Jésuites avaient été rappelés. Aujourd'hui que le parti révolutionnaire l'emporte, ils sont expulsés de nouveau par un décret du 18 mai dernier. Cela n'a rien qui doive nous surprendre; mais pourquoi dans toutes ces persécutions hypocrites des partis qui voudraient anéantir la religion sans lui paraître hostiles, pourquoi retrouve-t-on toujours la même faiblesse? Pourquoi va-t-on chercher dans l'arsenal législatif de vieilles armes hors de service, brisées par les coups des révolutions successives, et s'en

sert-on bien ou mal pour frapper ceux dont on veut se débarrasser?

Les Jésuites ont été chassés de la République de la Nouvelle-Grenade en vertu des anciens décrets prononcés contre eux par les Rois d'Espagne. Mais que peut avoir à faire la pragmatique de Charles III contre les Jésuites, avec la République de la Nouvelle-Grenade? Ou si les décrets émanés de Madrid ont encore force de loi, pourquoi la Nouvelle-Grenade ne rend elle pas foi et hommage à la couronne d'Espagne? Il serait bien plus loyal de dire: Nous ne voulons pas de vous, nous sommes les plus forts, nous vous chassons.

La Chambre des représentants a déclaré que le président et les ministres qui avaient signé le décret d'expulsion "avaient bien mérité de la patrie." Elle a voté en même temps un ordre du jour conçu en ces termes:

"La Chambre a examiné avec calme le décret qui ordonne le renvoi des Pères de la Compagnie de Jésus aux différents points d'où on les avait fait venir, au mépris des lois de la République."

"La Chambre félicite le pouvoir exécutif d'avoir en assez de fermeté et de patriotisme pour accomplir un devoir aussi pénible que délicat; elle approuve et accueille avec un intérêt loyal et déclaré une mesure d'importance vitale pour la conservation de l'ordre, des libertés publiques et de l'indépendance nationale."

Voilà donc que l'expulsion arbitraire et cruelle d'une Société d'hommes paisibles et vertueux, est jugée nécessaire aux intérêts de la République de la Nouvelle-Grenade. Mais tous les conspirateurs, tous les communistes, tous les socialistes, tous les affiliés des sociétés secrètes, enfin tous les scélérats à qui il plaira de changer de repaire, peuvent affluer, sans doute, sur les domaines de la République. Il y a place pour eux; leur présence ne compromet pas le maintien de l'ordre!

Le Journal de Bruxelles donne les détails suivants sur l'exécution du décret révolutionnaire par lequel les Jésuites ont été bannis de la République de la Nouvelle-Grenade:

"Après que l'ordre eût été donné, les Pères n'eurent que quarante-huit heures pour se préparer au départ. L'intention du Gouvernement paraissait être de les réunir tous à Sainte-Marthe, pour les entasser sur un vaisseau et les envoyer en Europe; mais le supérieur obtint, par l'intermédiaire du consul anglais, la permission de donner à ses religieux une destination de son choix."

"Les PP. avaient un collège à Medellin. Le supérieur ordonna à deux des plus jeunes religieux de se rendre à New-York pour y achever leurs études, et aux autres de passer au Chili pour se réunir aux Pères qui s'y trouvaient."

"Ceux de Popayan et de Pasto furent envoyés à la République de l'Equateur, dont les Evêques avaient réclamé depuis longtemps le secours de la Compagnie de Jésus pour leurs travaux apostoliques."

"Les Pères de Medellin et de Popayan ne furent pas même libres dans leur voyage; l'autorité les fit conduire à Sainte-Marthe, et l'on ne sait quel sort on leur destina. Leur permission de se rendre à leur destination, ou les fera-t-on de retourner en Europe? La loi de l'arbitraire en décidera."

"Vingt-cinq Jésuites se trouvaient à Bogo-

ta. Ils furent aussi conduits sous escorte à Sainte-Marthe. De là le Père supérieur s'embarqua pour la Jamaïque avec douze de ses religieux et trois élèves de leur collège qui veulent partager l'exil de leurs maîtres, auxquels ils donnent le doux nom de Pères. Ces religieux s'arrêteront sans doute dans quelque île voisine; car plusieurs familles de Bogota les ont priés de ne pas trop s'éloigner, afin qu'ils puissent leur envoyer leurs enfants. Les treize autres se sont embarqués pour l'Europe."

"Quand le lâche décret d'expulsion fut promulgué, une indignation mêlée d'une tristesse profonde s'empara du peuple de Bogota. Durant les deux jours qu'il fut encore permis aux Pères de rester au collège, la foule y accourut; la maison, la sacristie, la rue étaient remplies de monde qui pleurait: hommes, femmes, enfants, vieillards, militaires, ecclésiastiques, supérieurs d'ordres religieux, tous donnaient les marques de la plus vive douleur. L'Archevêque manifestait son affliction et ses pénibles regrets. Tous les élèves voulaient accompagner leurs maîtres. Pour se dérober à la multitude de leurs amis, de ces enfants qu'ils élevaient, de ces adultes sur qui ils avaient répandu les eaux du baptême, de tant de pêcheurs qui avaient trouvé par leur zèle la voie du salut, de tant d'âmes éprouvées à l'école du malheur qu'ils avaient consolées; pour mettre fin à ce triste spectacle, les religieux partirent à pied pendant la nuit."

"Les religieux victimes de ces vexations ont fait, l'apprentissage de l'exil; malgré toutes ces persécutions iniques, ils ne cessent de pardonner à ces esprits aveugles, à ces cœurs froids qui les rejettent, et ils auront toujours pour leurs ennemis un cœur de père pour les aimer et une main de père pour les bénir. Un jour viendra où le Ciel leur rendra la justice qui leur est refusée sur la terre, où leurs ennemis viendront, peut-être dans leurs bras, reconnaître leurs erreurs. C'est ainsi qu'à la fin du siècle dernier ils reçurent gracieusement, dans un collège d'Angleterre, l'enfant de ce duc de Choiseul qui les avait chassés de France, et qu'ils reçoivent, dans un collège de Belgique, le fils du fameux Carrera, qui les bannit il y a cinq ans de Guatemala."

### La Prusse et l'Autriche.

Pour donner plus de clarté aux nouvelles de l'Allemagne et de la Prusse qui se trouvent dans une autre partie de nos colonnes, nous rappellerons aux lecteurs quelques questions soulevées au moment sur le tapis entre l'Autriche et la Prusse:

1° La question danoise, qui sera terminée le jour où la Prusse aura signé le protocole de Londres que vient de signer l'Autriche. Mais jusqu'à présent la Prusse ne signe pas.

2° La question badoise, qu'il est convenu de faire décider à des arbitres (Oldenbourg, dit-on, pour la Prusse, la Bavière pour l'Autriche, la Hollande pour tiers-arbitre). Mais l'Autriche entend que toute la question soit soumise au jugement des arbitres, tandis que la Prusse, à ce qu'il paraît, n'entend soumettre à ce jugement que la question du passage des troupes badoises par la forteresse de Mayence, et non celle de l'envoi de ces troupes en Prusse, où elles continueraient même de se rendre par une autre voie que Mayence, en attendant le jugement arbitral.

### FEUILLETON.

#### LE CALENDRIER

DE LA

#### MANSAARDE.

JUILLET.

Dimanche.—C'est hier qu'a fini le mois consacré par les Romains à Junon (junius, juin). Nous entrons aujourd'hui en juillet.

Dans l'ancienne Rome, ce dernier mois s'appelait *quintilis* (cinquième), parce que l'année, divisée seulement en dix parties, commençait en mars. Lorsque Numa Pompilius la partagea en douze mois, ce nom de *quintilis* fut conservé ainsi que les noms suivants, *sextilis*, *september*, *october*, *november*, *décember*, bien que ces désignations ne correspondissent plus aux nouveaux rangs occupés par les mois. Enfin, plus tard, le mois de *quintilis*, qui était né Jules César, fut appelé *julius*, dont nous avons fait juillet.

Ainsi, ce nom inséré au calendrier y éternise le souvenir d'un grand homme; c'est comme une épithète éternelle gravée par l'admiration des peuples sur la route du temps.

Combien d'autres inscriptions pareilles! mers, continents, montagnes, étoiles et monuments humains, tout a successivement servi au même usage! Nous avons fait du monde

entier ce livre d'or de Venise où s'inscrivent les noms illustres et les grandes actions. Il semble que le genre humain sent le besoin de se glorifier lui-même dans ses élus, qu'il se relève à ses propres yeux en choisissant dans sa race des demi-dieux. La famille mortelle a aimé à conserver le souvenir des parvenus de la gloire, comme on garde celui d'un ancêtre fameux ou d'un bienfaiteur.

C'est en effet les dons naturels accordés à un seul ne sont point un avantage individuel, mais un présent fait à la terre; tout le monde en hérite, car tout le monde souffre ou profite de ce qu'il a accompli. Le génie est un phare destiné à éclairer un loin; l'homme qui le porte n'est que le rocher sur lequel ce phare a été élevé.

J'aime à m'arrêter à ces idées; elles m'expliquent l'admiration pour la gloire. Quand elle a été bienfaisante, c'est de la reconnaissance; quand elle n'a été qu'extraordinaire, c'est un orgueil de race: hommes, nous aimons à immortaliser les délégués les plus éclatants de l'humanité.

Qui suit si en acceptant de puissants nous n'avons pas obéi à la même inspiration? A part les nécessités de la hiérarchie ou les conséquences de la conquête, les foules se plaisent à entourer leurs chefs de privilèges; soit qu'elles mettent leur vanité à agrandir ainsi une de leurs œuvres, soit qu'elles s'efforcent de cacher l'humiliation de la dépendance en exagérant l'importance de ceux qui les dominent! On veut se faire honneur de son maître, on l'éleve sur ses épaules comme sur un

piédestal; on l'entoure de rayons afin d'en recevoir quelques reflets. C'est toujours la fiabilité du chien qui accepte la chaîne et le collier, pourvu qu'ils soient d'or.

Cette vanité de la servitude n'est ni moins naturelle ni moins commune que celle de la domination. Quoiconque se sent incapable de commander veut au moins obéir à un chef puissant. On a vu des serfs se regarder comme déshonorés, parce qu'ils devenaient la propriété d'un simple comte, après avoir été celle d'un prince, et Saint-Simon parle d'un valet de chambre qui ne voulait servir que des marquis.

Le 7, huit heures du soir.—Je suivais tout à l'heure le boulevard; c'était jour d'Opéra, et la foule des équipages se pressait dans la rue Lepelletier. Les promeneurs arrêtés sur le trottoir en reconnaissaient quelques-uns au passage, et prononçaient certains noms: c'étaient ceux d'hommes célèbres ou puissants qui se rendaient au succès du jour!

Près de moi s'est trouvé un spectateur aux yeux creusés et aux yeux ardents, dont l'habit noir boutonné jusqu'au cou montrait la corde. Il suivait d'un regard d'envie ces privilégiés de l'autorité ou de la gloire, et je lisais sur ses lèvres, que crispait un sourire amer, tout ce qui se passait dans son âme.

—Les voilà, les heureux! pensait-il à eux tous les plaisirs de l'opulence et toutes les jouissances de l'orgueil. La foule suit leurs vœux; ce qu'ils veulent s'accomplir; ils sont les souverains du monde par l'esprit ou par la puissance! pendant que moi, pauvre et obs-

cur, je traverse péniblement les lieux bas, ceux-ci planent sur les sommets dorés par le plein soleil de la prospérité.

Je suis revenu pensif. Est-il vrai qu'il y ait ces inégalités, je ne dis pas dans les fortunes, mais dans le bonheur des hommes? Le génie et le commandement ont-ils véritablement reçu la vie comme une couronne, tandis que le plus grand nombre la recevait comme un joug? La dissemblance des conditions n'est-elle qu'un emploi divers des natures et des facultés, ou une inégalité réelle entre les lots humains? Question sérieuse, puisqu'il s'agit de constater l'impartialité de Dieu!

Le 8, midi.—Je suis allé ce matin rendre visite à un compatriote, premier huissier d'un de nos ministres. Je lui apportais des lettres de sa famille, remises par un voyageur qui arrivait de Bretagne. Il a voulu me retenir.

—Le ministre, m'a-t-il dit, n'a point aujourd'hui d'audience; il veut consacrer cette journée au repos et à la famille. Ses jeunes sœurs sont arrivées avec sa mère: il les conduit ce matin à Saint-Cloud, et ce soir il a invité ses amis particuliers à un bal non officiel. Je vais être tout à l'heure congédié pour le reste du jour, et nous pourrions dîner ensemble. Attendez-moi en lisant les nouvelles du jour.

Je me suis assis près d'une table couverte de journaux que j'ai successivement parcourus. La plupart renfermaient de poignantes critiques des derniers actes politiques du ministère; quelques-uns y joignaient des soupçons fétisnants contre le ministre lui-même!

Comme j'achevais, un secrétaire est venu les chercher pour ce dernier!

Il va donc lire ces accusations, subir silencieusement les injures de toutes ces voix qui le dénoncent à l'indignation ou à la risée publique! Comme le triomphateur romain, il faut qu'il supporte l'insulteur qui suit son char en racontant à la foule ses ridicules, ses ignorances ou ses vices!

Mais parmi les traits lancés de toutes parts, ne s'en trouvera-t-il aucun d'empoisonné? N'est-il pas à craindre que quelqu'un d'entre eux n'atteigne un de ces points du cœur où les blessures ne guérissent plus? Que deviendra une vie livrée à toutes les attaques de la haine envieuse ou de la conviction passionnée? Les chrétiens ne liraient que les lambeaux de la chair aux animaux de l'arène: l'homme puissant livré aux morsures de la plume son repos, son affection et son honneur!

Pendant que je rêvais à ces dangers de la grandeur, l'huissier est rentré vivement: —De graves nouvelles ont été reçues, le ministre vient d'être mandé au conseil; il ne pourra conduire sa mère et ses sœurs à Saint-Cloud. J'ai vu à travers les vitres les jeunes filles qui attendaient sur le perron remonter tristement, tandis que leur frère se rendait au conseil. La voiture qui devait partir, emportant tant de joies de famille, vient de disparaître, n'emportant que les soucis de l'homme d'Etat.

L'huissier est revenu mécontent et désappointé. Le plus ou moins de liberté dont il peut

4°. Enfin, la grande question. La question de la Diète germanique, que l'Autriche veut rétablir, prétendant qu'en droit elle existe toujours, et dont la Prusse ne veut pas entendre parler, soulevant en droit et en fait elle a été abolie par tout ce qui a suivi le mouvement révolutionnaire de 1848, l'Assemblée de Francfort, le vicariat de l'archiduc Jean, etc. C'est en partant de cette idée que la Prusse a essayé pendant quinze mois la fédération restreinte qui a si misérablement avorté. Comme c'est en partant du principe que la Diète existe toujours, que l'Autriche a tenté une convocation plénière de l'Allemagne, afin d'arriver à reconstituer la Diète, tentative qui, pour le moment, a également échoué, puisque le plénum comme on l'appelle, n'a pu réunir un nombre de voix suffisant pour prendre aucune décision. Il se compose de 66 délégués, et les deux tiers des voix, c'est à dire 44, sont nécessaires pour délibérer; or, l'Assemblée en ce moment réunie à Francfort ne compte que 35 voix. Aussi s'est-elle bornée à inviter la cour d'Autriche, à qui appartient la présidence, à convoquer ce qu'on appelle le conseil fédéral restreint, dont le règlement n'exige pas les mêmes conditions quant au nombre des délégués présents. Elle l'a invité en même temps à renouveler les convocations pour le plénum; ce qui prouve qu'on n'a pas perdu tout espoir d'atteindre le chiffre légal qui permettrait à l'Assemblée plénière de réviser le pacte fédéral. Si jusqu'à présent ce chiffre n'a pas été atteint, l'Autriche ne peut l'attribuer qu'à la Prusse, qui a empêché tous les Etats engagés dans sa fédération restreinte de se faire représenter à Francfort.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI, 20 SEPTEMBRE 1850.

De la Paix Universelle.

Il existe en Europe une société très philanthropique appelée : " Société de la Paix. " Il y a aussi le " Congrès de la Paix " dont les membres, pour la plupart hommes distingués de tous les pays, veulent fonder la paix perpétuelle dans le monde, pour le bonheur des sociétés à venir, et se réunissent dans ce but tous les ans, soit dans un pays, soit dans l'autre de ceux du moins où leur théorie leur semble devoir prendre racine. Le Congrès des amis de la paix vient d'accomplir sa troisième session. La première avait eu lieu, il y a deux ans, à Bruxelles; la seconde s'est tenue à Paris, l'année dernière, et la troisième, dont nous nous occupons ici, à Francfort-sur-le-Mein, le 22, le 23 et le 24 août 1850, dans la fameuse église de St. Paul.

Plus de 700 personnes ont pris part aux procédés de cette réunion; on les a classées de la manière suivante : 250 anglais, 100 américains, 50 Belges, avec un nombre approximatif d'Allemands, et le reste Français. Le ci-devant premier ministre de Hesse-Darmstadt, M. Jaup, présidait à cette réunion, et la vice-présidence a été dévolue à M. Bonnet, pasteur de l'église réformée de Francfort, à cause de sa connaissance des deux langues. Les autres vice-présidents étaient : pour la France, MM. de Girardin et de Cormenin; pour l'Angleterre, MM. Cobden et Hindley; pour l'Amérique, MM. Hall et Hitch Cuck; pour la Belgique, M. Auguste de Wisschers, de Bruxelles. Les secrétaires ont été : M. M. Richard, Garnier, Elihu-Burrit, Creizenach, Varren-trepp, Corhehaux, fils, Stocker.

Les résolutions qui suivent sont sorties des délibérations du Congrès :

1°. Le Congrès des amis de la paix universelle réuni à Francfort-sur-le-Mein, les 22, 23 et 24 août 1850, reconnaît que le recours aux armes étant condamné par la religion, la morale, la raison, l'humanité, c'est un devoir d'adopter des mesures propres à amener l'abolition de la guerre; et le Congrès recommande à tous ses membres de travailler, dans leurs pays respectifs, à faire disparaître, par une meilleure éducation de la jeunesse et par les

enseignements de la chaire, de la tribune et de la presse, les haines héréditaires et les préjugés politiques et commerciaux qui ont été presque toujours causes des guerres les plus désastreuses.

2°. Le Congrès estime que le moyen le plus efficace de conserver la paix serait que les gouvernements soumis-ent à un arbitrage les différends qu'ils ne pourraient pas arranger à l'amiable.

3°. Le Congrès pense que les armées permanentes, avec lesquelles les gouvernements de l'Europe se menacent réciproquement, imposent à tous les peuples des charges écrasantes qui attirent sur eux des calamités sans nombre; et le Congrès ne saurait trop appeler l'attention des gouvernements sur la nécessité de parvenir à un désarmement international, sans préjudice des mesures qui seraient jugées nécessaires dans chaque pays pour maintenir la sécurité des citoyens et la tranquillité de l'Etat.

4°. Le Congrès réprovoe les emprunts publics négociés à l'étranger et destinés à fournir à des peuples étrangers les moyens de s'engager entre eux.

5°. Le Congrès adopte le principe de non-intervention et reconnaît qu'il n'appartient qu'à chaque Etat de régler ses propres affaires.

6°. Le Congrès recommande à tous les amis de la paix de préparer l'opinion publique dans leurs pays respectifs à la convocation d'un congrès de représentants des Etats, dont l'unique objet serait la rédaction des lois internationales.

Aucun homme, pensons-nous, n'hésitera à donner son approbation aux vues exprimées dans ces résolutions; mais, quand il s'agit de prononcer sur la possibilité pratique d'un système de paix universelle, c'est bien autre chose. Nous ignorons encore quel puisse être l'argument force la raison d'admettre que l'application d'un tel système rentre dans le domaine du possible. On le croit; mais une opinion, toute respectable qu'elle puisse être, n'est pas un raisonnement. Citons, pour exemple, la deuxième des résolutions que nous venons de rapporter. Il y est dit que " le moyen estimé le plus efficace pour conserver la paix, serait que les gouvernements soumis-ent à un arbitrage les différends qu'ils ne pourraient pas arranger à l'amiable. "

L'arbitrage est un excellent moyen de terminer un différend particuliers. Qui-conque refuse d'obtempérer aux clauses d'un arbitrage une fois convenu, y est contraint par un tribunal judiciaire; la loi régit en souverain sur l'individu; s'il résiste, elle le contraint, et son droit étant toujours en ce cas celui du plus fort, rend la rébellion inutile et la guerre impossible. Mais un arbitrage entre peuples ne saurait avoir la même portée ni les mêmes suites.

Il y a bien pour les peuples comme pour les individus, obligation morale également stricte d'être fidèles aux stipulations d'un compromis, d'exécuter et de permettre l'exécution de toutes les clauses d'un arbitrage. Mais si, par rapport aux individus récalcitrants, vous avez la force qui subjugue, quelle autre moyen que la force employerez-vous contre une nation, contre deux nations ou trois peut-être qui voudraient se liguier pour soutenir la violation d'un traité solennel? Ou soutenez qu'en pareille occurrence il n'y aura pas de guerre, ce qui est inadmissible; ou dites sur quelles garanties vous appuyez. Pop inior que jamais le contrat que vous proposez à l'adoption des peuples ne sera violé?—Autre objection. Le pacte en contemplation, s'il est accepté par les peuples vivants, qui vous assure que les peuples qui leur succéderont l'accepteront comme eux; quelle sûreté que les nations de notre époque seront toutes fidèles jusqu'à la dernière dans l'ordre de la puissance, à respecter cette convention; qui nous dit qu'aucune de celles qui doivent suivre n'enfreindra le traité solennel?

Si le plan est philanthropique, il n'est donc guère réalisable. Archimède aurait pu montrer le globe, mais un point d'appui manquait à cette conception.

Nous croyons volontiers avec le Pilot que la " droite raison et la philanthropie " s'accordent à vouloir ce qui tend au bien de l'humanité, comme, par exemple, l'abolition de la guerre.

Cependant la droite raison et sa digne compagne la philanthropie, pourront-elles jamais vaincre la loi de la nécessité, et la guerre, qui est invariablement un fléau par elle-même, n'est-elle pas, éventuellement, un mal nécessaire? Quelle barrière est-il possible d'opposer aux accidents de l'avenir, aux commotions politiques ressortant de telle ou telle situation indépendante du contrôle de l'homme, aux intérêts, aux rivalités et aux passions humaines?

Du temps de l'abbé de St. Pierre, qui avait développé cette idée de la paix universelle, l'on traita d'utopie chimérique ce rêve d'un bon homme devenu à notre époque l'idée fixe de plusieurs politiques d'Europe. Au milieu du chaos des idées et de la confusion des doctrines plus ou moins subversives qui se partagent l'esprit humain en matière politique ou religieuse, comment espérer que cette utopie du savant abbé de St. Pierre soit de notre temps autre chose qu'un rêve? Comment s'attacher à l'idée que du chaos de la démolition et du délire intellectuel il puisse sortir un plan de sagesse et d'unité propre à associer le repos et la paix présente et à venir des peuples? Ne serait-il pas mieux, ou plutôt n'est-il pas indispensable, dans l'intérêt même de la paix perpétuelle, de déclarer une guerre décisive, implacable, à ce fléau moral qui menace de tout abâtardir, jusqu'aux plus nobles instincts de l'homme?—Est-il mieux enfin de délibérer sur les moyens d'éteindre un incendie, que d'en arrêter sur le coup le développement funeste?—Si vous voulez donner la paix au monde, commencez par la faire autour de vous.

D'un autre côté, il faudrait une autorité supérieure à celle du Pilot, à celle même du Congrès tenu à Francfort-sur-le-Mein, pour nous persuader que la guerre, cette nécessité malheureuse de tous les temps, soit contraire à la raison, à la volonté de Dieu, à la religion.

Nous citons, en réfutation de cette idée, un journal grave dont nous laissons apprécier au lecteur les réflexions pleines de solidité et de justesse :

" L'Évangile " a voulu détruire sur la terre ni le droit, ni la justice. La paix qu'il a apportée aux hommes est le fruit nécessaire et légitime de la lutte et du combat. Il a enseigné à l'esprit à vaincre la chair, aux martyrs à vaincre les tyrans, aux nations chrétiennes à repousser la force par la force; à user du glaive contre le coupable et contre l'ennemi. Notre Seigneur a dit : " Je ne suis point venu apporter la paix, mais la guerre. " Le bien est ainsi fait qu'il aura toujours le mal pour ennemi. Comme l'Église, et à leur manière, les nations les mieux ordonnées, les plus saintes dans leurs voies, seront donc toujours militantes. Dans leur sein il y aura toujours des méchants dont les passions ne désarmeront pas, et à côté d'eux d'autres nations qui voudront souvent faire triompher par la violence l'erreur ou l'injustice. La guerre sera donc permanente dans l'humanité, comme le travail et la douleur; il faut en prendre son parti et combattre le bon combat. "

Le Canada Temperance Advocate du 16 courant contient un article Editorial sur la clause du " Bill pour mieux réprimer l'Intempérance, " qui donne le pouvoir d'accorder les licences dans le Bas Canada au plus ancien Magistrat, au plus ancien officier de Milice et au Marquiller en charge de chaque Paroisse. La clause en question y est jugée comme très-blanche, et le Pilot d'hier abonde dans le sens du journal précité, en disant que cette clause comporte un esprit de secte et est, par conséquent, impolitique.

Nous ferons observer que cette disposition de la loi de Tempérance n'est pas nouvelle. La dite clause est littéralement la même que dans la loi qui est encore actuellement en force. Cette simple remarque suffit pour convaincre que les affaires de religion n'ont pas eu de part dans sa rédaction. D'ailleurs, vu l'esprit de générosité et de tolérance des Catholiques Canadiens, l'opinion publique s'opposera infailliblement à des refus de licences basés sur la croyance religieuse des applicants.

Mgr. l'Evêque de Toronto a laissé Montréal, hier, un peu avant midi, pour se rendre

dans sa ville épiscopale. Il arrivera à Toronto demain, et dimanche prochain il doit prendre possession de son Siège, avec les formalités d'usage dans l'Eglise.

Les citoyens de Montréal ont donné un nouveau témoignage de l'attachement et de la haute estime qu'ils portent à Mgr. de Charbonnel, en se rendant en grand nombre à l'embarcadere du Chemin de fer de Montréal à Lachine, pour présenter leurs adieux à Sa Grandeur. On remarquait particulièrement M. Honneur le Maire de Montréal, MM. Côme Chénier, Amable Barthelot, du barreau de Montréal, etc., etc.

Cette fois du moins ce départ à quelque chose qui console; car, si le digne prélat est parti pour Montréal, il est acquis pour le Canada, et l'Eglise de Toronto, en particulier, grandira sous ses auspices.

Mgr. l'Evêque de Martyropolis accompagne le nouveau dignitaire jusqu'à Toronto. Plusieurs Prêtres sont allés jusqu'à Lachine, et un certain nombre d'autres font le voyage de Toronto, entre autres, MM. Villeneuve, Daudet, Pisonnault, Huberdeault, Désautels et Groux.

Le Rév. M. Daudet quitte Montréal pour n'y plus revenir. Il s'attache au Diocèse de Toronto. Ce Monsieur était venu de France en Canada il y a trois ans. Depuis deux ans qu'il était au Séminaire de St. Sulpice, il s'était concilié l'estime générale des citoyens. Sa prédication était très-goutée. Il possédait une affabilité qui rendait son commerce agréable. Son départ donne lieu à beaucoup de regrets.

Le Rév. M. Pisonnault doit séjourner quelques mois à Toronto.

MGR. DE VANCOUVER.—Nous apprenons par une lettre particulière que Mgr. Demers, Evêque de l'Île de Vancouver, était à Londres à la fin du mois d'Août dernier, et que Sa Grandeur se proposait de partir de Paris en Novembre prochain pour retourner dans son Diocèse. Mgr. de Vancouver ne doit probablement pas passer par le Canada, comme il en avait d'abord formé le projet. La même lettre nous apprend que l'Île de Vancouver va être colonisée; que les terres s'y vendront 20/ l'acre, avec droit de chasse et de pêche, et que tout sujet Anglais peut s'y établir.

Le Lord Evêque de Montréal a été intronisé, dimanche dernier, à l'Eglise du Christ (Christ's Church). Cette église est maintenant érigée en Cathédrale.

Il vient d'être publié un prospectus pour la fondation d'une Ecole Diocésaine de Filles, à Montréal, dans les environs, sous la sanction et le patronage des évêques anglicans de Montréal et de Québec.

Nous extrayons de l'Ordre Social l'appréciation qui suit du verdict d'acquiescement rendu aux Trois-Rivières en faveur des accusés de St. Grégoire, en lui en laissant la responsabilité : " ACQUIESCEMENT DES INGENIEURS DE ST. GRÉGOIRE.—Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que, malgré la preuve de leur crime, le petit jury a acquitté les Incendiaires de St. Grégoire. On devait s'attendre à ce résultat. L'Exécuteur avait été informé à temps qu'il était impossible de faire un procès impartial aux accusés dans le district des Trois Rivières; un bill introduit par M. Drummond, pendant la dernière session pour permettre à la Couronne de changer la venue dans le procès des accusés, a été abandonné on ne sait pourquoi. Les conséquences de cet acquiescement sont inévitables, et si toutes les mesures nécessaires pour obtenir un procès impartial n'ont pas été prises, une grande responsabilité pèse quelque part. "

Son Excellence Sir Edmond Head, Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, est arrivée en ville avant-hier. Son Excellence a dû partir hier soir pour Québec.

Le Congrès des Etats-Unis a fixé la fin de sa longue session au 30 du courant.

Au rapport d'un correspondant du Sun de Baltimore, le comté de Annapolis (Etats-Unis) a été dernièrement le théâtre d'une scène des plus tragiques.

Une vieille femme de couleur appartenant au frère d'un résident du nom de Sydney Lane, dont on ne dit pas le nom, s'étant introduite dans la cour de celui-ci pour y ramasser des copeaux qu'elle destinait à allumer son feu, fut saisie et cruellement fustigée des mains de Sydney. De retour à sa demeure, elle s'en plaignit à son maître qui se rendit aussitôt auprès de son frère et lui reprocha cette cruauté envers une femme âgée et même invalide. Pour toute réponse, Sydney lui enjoignit de se retirer ou qu'il allait l'étendre mort; puis il alla s'armer d'un fusil à deux coups. L'on suppose qu'à ce moment même il s'ensuivit une altercation entre les deux frères, et que ce fut au fort de la querelle que Sydney déclara de sang-froid deux coups de fusil successifs qui atteignirent un cou ainsi qu'à la tête son malheureux frère et le renversèrent mort. Non content de cet assassinat à double reprise, le meurtrier rechargé son arme et perça d'une troisième balle le cœur de sa victime déjà mortellement atteinte. Le crime à peine commis, Sydney s'est empressé de fuir, et il s'est jusqu'à présent soustrait à toutes les recherches. Il paraît qu'il a pris la direction de la mer en traversant Baltimore. Son signalement est ainsi donné : homme d'environ trente ans, taille de six pieds, bien fait et musculeux, bonne complexion, mine rébarbative. Une forte récompense est offerte pour son arrestation.

Nous trouvons dans une Revue de la Semaine publiée dans le Moniteur du Sud (Etats-Unis), un échantillon de l'esprit social qui, de l'aven de l'écrivain, régit à la Nouvelle-Orléans, ou même, si nous le comprenons bien, dans toute l'étendue de l'Etat de Louisiane :

" Voici trois anciens amis, que nous pouvons bien nommer, puisque leurs noms ont déjà paru en toutes lettres dans tous les journaux de la Nouvelle-Orléans.—M. V. Veau, docteur Dupas et P. S. Witz. Les deux premiers avaient, il y a quelque temps, formé une société pour l'exploitation industrielle. Des difficultés et des malentendus ayant surgi, il fallut avoir recours aux avocats. Ceux-ci, selon leur honorable habitude, au lieu d'arranger l'affaire à l'amiable, ne firent probablement que l'embrouiller. Bref, M. Veau et M. Dupas étaient avant hier réunis à une des cours de la Cour municipale, lorsque l'un d'eux se mit à parler assez irrévérencieusement de son ancien associé. L'autre, informé des propos qui se tenaient sur son compte, arriva dans des dispositions peu pacifiques. Des paroles on en vint aux menaces, des menaces on vint arriver aux coups, lorsqu'une troisième personne, M. Witz, l'un de ces deux messieurs, et qui, pendant toute la querelle, avait fait, dit-on, ses efforts pour calmer leur irritation, vint s'interposer.

Mal lui est arrivé de ses bonnes intentions. M. Veau a tourné toute sa fureur contre lui et lui a appliqué deux bons coups de poignard qui n'ont pas occasionné instantanément la mort, mais qui sont on ne peut plus dangereux. Au même instant M. Veau a été frappé lui-même par derrière avec un instrument tranchant, et il est tombé, les jambes paralysées ayant été atteintes, dit-on, à la partie dorsale. Il paraît que c'est le docteur Dupas qui a ainsi blessé M. Veau.

Voilà trois amis qui se sont donné, ma foi, des gifles étonnantes de leur ancienne amitié!

Étranges habitudes que celles qu'il faut adopter dans ce pays-ci! Vous ne devez compter que sur vous-même, et si vous ne voulez pas être exposé à être indignement insulté ou à être tué comme une bête fauve, vous ne devez faire un pas hors de chez vous sans être armé de pied en cap, jusques aux dents! On semble n'avoir aucune confiance dans la justice de ceux qui sont chargés de la rendre et alors chacun croit avoir le droit de se la faire lui-même.

Voyez encore, l'autre jour, dans cette scan-

jour est pour lui le baromètre de l'horizon politique. S'il a congé, tout va bien; s'il est retenu, la patrie est en péril. Son opinion sur les affaires politiques n'est que le calcul de ses intérêts! Mon compatriote est presque un homme politique.

Le P'ai fait causer, et il m'a appris des particularités singulières!

Le nouveau ministre a d'anciens amis dont il combat les idées, mais dont il continue à aimer les sentiments. Séparé d'eux par les drapeaux, il leur est toujours resté uni par les souvenirs. Mais les exigences de parti lui défendent de les voir. La continuation de leurs rapports éveillerait les soupçons; on y deviendrait quelque transaction honteuse : ses amis seraient des traitres qui songent à se vendre; lui un corrupteur qui les achète! aussi a-t-il fallu renoncer à des attachements de vingt années, rompre des habitudes de cœur qui étaient devenues des besoins.

Parfois pourtant le ministre cède encore à d'anciennes faiblesses; il reçoit ou visite ses amis à la dérobée; il se renferme avec eux pour parler du temps où ils avaient le droit de s'aimer publiquement, parcequ'ils n'étaient rien. A force de précautions, ils ont réussi à cacher jusqu'ici ce complot de l'amitié contre la politique; mais tôt ou tard les journaux seront avertis et le dénonceront à la défiance du pays.

Car la haine, qu'elle soit déloyale ou de bonne foi, ne recule devant aucune accusation. Quelquefois même elle accepte le crime! L'huissier m'a avoué que des avertissements

avaient été donnés au ministre, qu'on lui avait fait craindre des vengeances meurtrières, et qu'il n'osait plus sortir à pied!

Puis, de confiance en confiance, j'ai vu quelles sollicitations venaient égarer ou violenter son jugement; de quelle manière il se trouvait fatalement conduit à des iniquités qu'il devait déplorer en lui-même. Trompé par sa passion, séduit par les prières, ou forcé par le crédit, il laissait bien des fois vaciller la balance! Triste condition de l'autorité qui lui imposa non-seulement les misères de la puissance, mais ses vices, et qui, non content de torturer le maître, réussit à le corrompre!

Cet entretien s'est prolongé et n'a été interrompu que par le retour du ministre. Il s'est élançé de sa voiture, des papiers à la main; il a regagné son cabinet d'un air soucieux. Un instant après, sa sonnette s'est fait entendre; on appelle le secrétaire pour expédier des avertissements à tous les invités du soir; le bal n'aura point lieu; on parle sourdement de fâcheuses nouvelles transmises par le télégraphe, et dans de pareilles circonstances une fête semblerait insulte au deuil public.

J'ai pris congé de mon compatriote, me voici de retour.

Ce que je viens de voir répond à mes doutes de l'autre jour. Maintenant je suis quelles angoisses font expier aux hommes leurs grandeurs; je comprends

Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

Cec' m'explique Charles-Quint aspirant au repos du cloître.

Et cependant je n'ai entrevu que quelques-unes des souffrances attachées à ce commandement. Que dire des grandes disgrâces qui précèdent les puissants du plus haut du ciel au plus profond de la terre? de cette voie douloureuse par laquelle ils doivent porter éternellement leur responsabilité, comme le Christ portait sa croix? de cette chaîne de convenances et d'ennuis qui enferme tous les actes de leur vie, et y laisse si peu de place à la liberté?

Les partisans de l'autorité souveraine ont défendu, avec raison, l'étiquette. Pourquoi les hommes conservent à leur semblable un pouvoir sans bornes, il faut qu'ils le tiennent séparé de l'humanité, qu'ils l'entourent d'un cercle de tous les instants, qu'ils lui conservent, par un cérémoniel cérémoniel, ce rôle surhumain qu'ils lui ont accordé. Les motifs ne peuvent rester absolus qu'à la condition d'être traités en idoles.

Mais, après tout, ces idoles sont des hommes, et si la vie exceptionnelle qu'on leur fait est une insulte pour la dignité des autres, elle est aussi un supplice pour eux! Tout le monde connaît cette loi de la cour d'Espagne, qui règle heure par heure les actions du roi et de la reine, " de telle façon, dit Voltaire, qu'en lui l'Esant on peut savoir tout ce que les souverains de la Péninsule ont fait ou feront depuis Philippe II jusqu'au jour du jugement. " Ce fut elle qui obligea Philippe III malade à supporter un excès de chaleur dont il mourut, parce

que le duc d'Uzez, qui avait seul le droit d'éteindre le feu dans la chambre du roi, se trouvait absent. La femme de Charles II, emportée par un cheval fougueux, allait périr sans que personne osât la sauver, parce que l'étiquette défendait de toucher à la reine, si deux jeunes cavaliers ne se fussent sacrifiés en arrêtant le cheval. Il fallut les prières et les pleurs de celle qu'ils venaient d'arracher à la mort pour leur faire pardonner un pareil crime. Tout le monde connaît l'anecdote racontée par madame Campan, au sujet de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI. Un jour qu'elle était à la toilette, et qu'un vêtement allait lui être présenté par une des assistantes, une dame de plus grande noblesse entra et réclama cet honneur, comme l'étiquette lui en donnait le droit; mais au moment où elle allait remplir son office, une femme de plus grande qualité survint et prit à son tour le vêtement qu'elle était près d'offrir à la reine, lorsqu'une troisième dame encore plus titrée parut à son tour, et fut suivie d'une quatrième qui n'était autre que la sœur du roi. Le vêtement fut ainsi passé de mains en mains, avec force révérences et compliments, avant d'arriver à la reine qui, demi-morte et toute honteuse, grelottait pour la plus grande gloire de l'étiquette.

Pensez. Il n'y a que les grandes âmes qui sachent combien il y a de gloire à être bon. SOROSOLÉ. Les méthodes sont les maîtres des maîtres. TABLETAN.

PARABOLE.

NE TA RDONS PAS A BIEN FAIRE.

Un riche était à table. Il y avait déjà longtemps qu'il se repaissait de viandes succulentes et de fruits délicats. Un de ses laquais vint l'avertir qu'un pauvre était à la porte et demandait quelques secours.

Rien ne doit déranger l'homme qui dine! répondit, en s'essuyant les lèvres, cet égoïste, qui se mit à rire d'avoir montré, à ce qu'il croyait, beaucoup d'esprit. " Que l'on revienne demain! " ajouta-t-il, plutôt pour se débarrasser d'un importun que dans le dessein de le mieux recevoir le jour suivant.

Le pauvre revint; mais le riche était mort d'indigestion pendant la nuit.

POURQUOI LES MODÈS VARIENT.

—Ce peuple est toujours bien rasé depuis qu'on a de bons rasoirs à vil prix; je veux, pour me distinguer de lui, porter la barbe longue.

Ainsi parlait un merveilleux de vant parage. Quand les gens du commun le virent ainsi tourné, ils dirent à leur tour :

—Le bon genre est de porter la barbe longue; laissez croître la nôtre.

Alors le riche reprit ses rasoirs chaque matin. Voilà, sans compter les caprices de l'esprit humain, comment s'expliquent les variations de la mode. Les grands veulent faire autrement que les petits, les petits veulent imiter les grands.

calense et dégoûtante affaire Petrie, le rédacteur d'un des journaux de la deuxième municipalité a failli être assassiné et assassiné publiquement au milieu d'une escouade d'officiers de police...

Mgr. de Montréal devait partir aujourd'hui pour continuer sa visite pastorale; mais une indisposition l'a forcé de se mettre, ce matin, sous les soins du médecin.

La cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire du Collège des PP. Jésuites, n'a pas eu lieu, mercredi, à cause de la pluie abondante qui tomba dans la matinée.

Nous apprenons que Eusèbe Cartier, écrivain, a été pour la 5me fois élu maire du populaire comté de St. Hyacinthe.

Nouvelles d'Europe.

ANGLETERRE. — La Reine séjourne dans les montagnes de l'Ecosse. L'agitation du Rapport d'Union a recommencé, mais la tentative n'a pas réussi. La récolte est bonne. Les patates ont beaucoup moins souffert qu'on ne craignait.

Le télégraphe sous-marin entre Calais et Douvres s'est brisé sur un rocher, à peu de distance de la côte de France. On s'est occupé immédiatement à le réparer.

La moisson est presque achevée, et l'on est certain maintenant qu'elle atteindra à peu près la moyenne pour les céréales. Ces des pommes de terre sera meilleure qu'on ne l'avait espéré.

FRANCE. — On va s'accorder, dit-on, sur la question des Bonrbons, et des efforts vont être faits pour placer le Prince de Joinville à la tête de la République. Le Président est parti pour faire un autre tour dans les Provinces.

Les conseils généraux ont manifesté le désir de voir la constitution révisée; beaucoup d'entre eux semblent d'ailleurs favorables aux dernières mesures de réaction adoptées par l'Assemblée législative.

On croit que les deux branches de la maison de Bourbon parviendront à s'entendre. Un conseil de famille doit avoir lieu à Claremont, et la duchesse d'Orléans a écrit à M. Thiers, au nom de la reine Marie-Amélie et des princes, pour le prier de s'y trouver.

Le président a manifesté de vifs regrets de la mort de Louis Philippe; il a exprimé sa reconnaissance pour les honneurs rendus aux cendres de son oncle, et il a proposé de prendre l'initiative pour rendre la parole aux restes de l'ex-roi. Toutefois la réalisation de cette pensée est entourée de quelques obstacles. La commission de permanence s'en est occupée.

LE DANEMARK ET LES DECHES. — Rien d'important concernant les deux armées.

ALLEMAGNE. — Une dépêche télégraphique de Berlin, du 3, annonce que les papiers semi-officiels rapportent qu'en conséquence d'une résolution adoptée par le conseil des Princes le 26 du mois dernier, tous les gouvernements de la Ligne ont imité l'exemple de la Prusse.

La Prusse diffère de se rendre ou de consentir à la Diète Fédérale de Francfort. Elle a refusé d'empêcher de signer le protocole de Londres, du 4 juillet, comme Lord Palmerston lui en a fait de nouveau la demande.

Etats-Unis.

Nouvelles du Texas. — Passation du bill pour l'extradition des esclaves. — Abolition du trafic des noirs dans le district fédéral.

On lit ce qui suit dans le Courrier des E. U. du 14 courant:

Une bonne nouvelle ne vient jamais seule. A peine avons-nous salué le passage définitif des bills de conciliation, que nous parvenons des avis du Texas de la nature la plus rassurante. La législature, sans abdiquer complètement ses prétentions et son attitude comminatoire, a refusé d'entrer dans les vues belliqueuses du gouverneur Bell. Elle s'est bornée à décréter, à titre de provision, et pour ne point abandonner ses droits, l'organisation du comté de Santa Fé. Quant aux forces qu'on proposait de lever et aux subsides destinés à leur entretien, elle a refusé de les voter, condamnant ainsi en principe toute idée de recours aux armes et de guerre contre les Etats-Unis. Cette session extraordinaire, ouverte sous de si formidables auspices, a donc été close de la manière la plus pacifique. Les représentants texiens ont même poussé la conscience — on peut-être le désir d'éviter toute responsabilité — jusqu'à soumettre à la sanction populaire les bases de la transaction proposée par le Congrès. Cela seul en assure à l'avance l'acceptation, qui revêtira en même temps une double solennité.

Tandis que l'horizon continue ainsi à s'éclaircir, le Congrès met la dernière main à la loi dont il a déjà accompli la partie la plus importante. La Chambre a ratifié avant-hier, à la majorité décisive de 109 voix contre 75,

le bill qui règle les formes de l'extradition pour les esclaves fugitifs. Rien ne prouve mieux que ce vote le désir des représentants de régler tous les points qui touchent de près ou de loin, à la question de l'esclavage. Au début de la session, une semblable loi eût rencontré probablement une égale répulsion chez les hommes du Sud, qui en auraient trouvé les garanties insuffisantes, et chez les hommes du Nord, qui auraient crié à l'impétiement et à l'arbitraire. On voit, au contraire, quelle phalange compacte il est parvenu à rallier autour de lui: quelques voix s'élevèrent sans doute pour lancer l'anathème, mais elles se perdirent sans trouver d'écho.

Les Free Soilers ont du reste reçu, le même jour, dans le Sénat, un de ces échecs dont les partis se relèvent rarement. Au lieu et place du bill destiné à interdire le trafic des noirs dans le district de Colombie, M. Seward avait proposé de décréter l'abolition immédiate de l'esclavage dans ce même district. C'était peu de chose au point de vue matériel, car le nombre des esclaves diminue, dans la circonscription fédérale, avec une rapidité qui présage la disparition prochaine de la servitude forcée. De 3 320, chiffre constaté par le recensement de 1840, ce nombre est tombé à 600 à peu près, ce qui constitue une réduction de 272 par année: encore trois ans de cette progression décroissante, et l'esclavage se trouvera éteint de lui-même. La motion de M. Seward ne faisait donc que devancer de bien peu un résultat auquel nous conduirait la seule force des choses, et qui ne soulèverait ni réclamations ni mécontentements. Mais il n'y a point d'acte insignifiant en fait de principes, et la passation d'un bill d'abolition, si restreinte que fût sa portée, soulèverait de nouveaux orages. Aussi les Pères conscrits ont-ils refusé à M. Seward la joie de la petite victoire qu'il espérait escompter, sous le voile même de son insignifiance: sa proposition a été rejetée par 45 voix contre 5, qui représentent les forces réelles de cette fraction fanatique à laquelle on est, en bonne partie, redevable des agitations des derniers mois.

Débarassé de cet amendement, il est probable que le texte originaire du bill passera, après quelques escarmouches oratoires. La restitution de la ville d'Alexandrie à l'Etat de Virginie a tellement circonscrit la sphère du district fédéral, que la mesure en discussion ne saurait avoir aucune portée menaçante pour le Sud, et, dans le fait, tout le monde doit être d'accord pour supprimer un usage dont l'existence aux pieds du Capitole a fourni le texte de tant de déclamations aux détracteurs des Etats-Unis.

La chronique de Washington est devenue, comme on voit, aussi paisible qu'elle était naguère pleine de sous-entendus et d'agitations.

— On lit dans le Courrier du 17.

La seule des questions connexes à la grande controverse de l'esclavage, qui attendit encore une décision, a été tranchée samedi par le sénat: 32 voix contre 20 ont proclamé l'abolition du trafic des noirs dans le district de Colombie, à compter du 1er janvier 1851. Ce vote couronne l'œuvre de pacification si heureusement inaugurée il y a huit jours, et lorsque la Chambre aura revêtu ce dernier bill d'une sanction qui ne saurait être douteuse, les luttes irritantes, auxquelles nous avons assisté depuis neuf mois, auront péri pour longtemps tout prétexte et toute occasion.

Correspondance Lyonnaise.

Lyon, le 1er septembre 1850.

M. LE REDACTEUR,

Le Président de la République est rentré à Paris le 29 août après avoir traversé une partie de la France au milieu du luxe et des ovations officielles de tous les genres. Ce qui a eu lieu sur son passage, est venu à point pour réduire à leur valeur véritable les récits contradictoires du voyage présidentiel. Tout Paris a pu voir des escouades de la société du 12 décembre, échelonnées de distance en distance, et poussant avec ordre et discipline les cris de: Vive Napoléon II! Vive l'empereur! Par contre, des escouades des sociétés démocratiques, apostées visiblement pour faire le contre point, et proférant avec non moins d'ensemble le cri de: vive la république! Les émissaires du 12 décembre généralement en blouses grises, les socialistes en blouses bleues. Entre ces deux éléments, une immense population de curieux et de promeneurs, silencieux indifférents, railleurs même; la troupe accomplissant sa consigne, sans élan ni enthousiasme; enfin le président blotti au fond de sa voiture, et entouré de cavaliers. Voilà le résumé de tous les voyages du président. Certes, serait bien insensé celui qui pourrait dire que la France veut de l'empire. Tous ces cris qui ont retenti partout sur le passage du président ne sont qu'une lutte de poumons entre les blouses grises et les blouses bleues, rien de plus, rien de moins. Au lieu de gagner de la popularité, on bien de se faire des partisans Louis-Napoléon a fait tomber toutes les illusions qui viciaient encore chez quelques personnes. Qu'il se débarrasse sur les sentimens de l'immense majorité des Français, ils ne sont pas en sa faveur. Il a bien entendu de belles paroles; les protestations de haute fidélité sont bien parvenues jusqu'à ses oreilles; la joie et le bonheur étaient bien peints sur tous les visages qui l'entouraient de près, mais tout ceci n'était QU'OFFICIEL. Ah! si je pouvais être pour Louis-Napoléon ce qu'était Crillon pour Henri IV, je lui dirais: Mon Prince, dans tout le cours de votre voyage vous avez entendu de nombreux compliments, vous avez été le sujet de grandes félicitations; mais pouvez-vous fier, pouvez-vous croire aux hommes qui vous les ont adressés? A d'autres avant vous,

pour la plus part, ils avaient parlé avec le même enthousiasme, juré les mêmes sermens, depuis longtemps oubliés; à d'autres, ils avaient promis leur dévouement sans bornes et leur inviolable fidélité. Toutes les splendeurs les attirent; celles dont vous êtes l'objet les portent vers vous.

Tout ne leur est-il pas hô? Tons moyens, même abjects, même rampants, ne s'accordent-ils pas parfaitement à leur caractère vil et égoïste? Ces hommes vous aimeraient hypocritement, prince, tant que vous serez investi du pouvoir; ils vous flatteront, tant qu'ils espéreront vos faveurs; mais que l'infortune vous accable, que l'adversité vienne contrister votre existence, vous les verrez vous poursuivre de leurs malédictions et de leurs colères; vous ne retrouverez plus ces courtoisants des jours heureux parmi vos amis, qui ne vous abandonneraient pas dans votre plus grand malheur, dans votre exil; ils seraient bientôt tournés vers la nouvelle aurore... Triste... triste condition d'être sans principe, comme sans foi, où l'opinion est l'intérêt, où la jouissance sont les obsessions les plus honteuses et les plus atroces. Pour vous, prince, vous avez pour perspective les royales demeures des Tuileries et l'humble chaumière de W... portez de préférence votre pensée et vos regards vers cette chaumière où vous trouverez le bonheur le plus pur; et si la France incertaine de ses destinées et reconnaissante des services que vous aurez pu lui rendre allait vous chercher dans cette humble demeure, alors vous lui répondriez dans la dignité de votre abnégation, et, objet chéri de son choix, vous puiseriez dans cet irrésistible témoignage de confiance plus de force que la vous en donneront tous les complimens officiels et toutes les manifestations de commande... Voilà ce que je dirais à cet homme que j'estime comme homme privé, mais qui ne viendra jamais à bout de rendre la France heureuse; tout lui manque pour cela. Aussi l'ai-je vu avec peine et étonnement entreprendre son voyage dans l'espérance de produire une impression favorable sur les populations. Il a voulu partir le jour même de la prorogation afin de devancer l'arrivée des représentants dans les départements et le prévenir l'impression qu'ils pourraient exercer sur les populations; il s'est trompé. Il n'a gagné à tout cela que peu de chose; les paroles flûtées qui ont agréablement chatouillé ses oreilles et qui se sont enfilées comme de la fumée; l'immense avantage d'avoir fait des dépenses considérables. Avis à la France et aux contribuables. Les trois millions votés par l'Assemblée y ont passé et au delà; et l'an prochain, les embarras financiers de l'Elysée, loin de diminuer par cette augmentation de traitement, seront plus que doublés. Il faudra encore s'adresser à l'Assemblée, et alors, si elle adopte, gare de devant; les centimes additionnelles pleuveront sur la tête des pauvres impossibles qui voient tout cela d'un assez mauvais œil, au grand débâcle de leurs finances.

L'empereur Napoléon n'avait pas à sa suite un si grand nombre d'écrivains pour rédiger ses bulletins et ses campagnes. Son neveu est suivi de tout un cortège de journalistes dévoués à la cause. Vraiment, il s'agirait d'aller vaincre à Wagram ou à Austerlitz, qu'on ne pourrait rien faire de plus. Tout en blâmant le voyage du président, je n'ai pu m'empêcher de gémir en apprenant tous les cris absurdes, sauvages et menaçants qui l'ont accueilli sur son passage. On peut ne pas aimer tel ou tel personnage; mais le haïr, mais le balancer, mais l'injurier et le menacer, ceci dépasse toutes les bornes, et n'est digne que de ceux qui oublient jusqu'à la moindre convenance. Nos rois s'exaltent sont toujours et surtout les mêmes; on les reconnaît sans se tromper par tous leurs cris furibonds, par toutes leurs menaces sanguinaires, par tous leurs gestes furieux. Prenez-les à Paris, prenez-les à Lyon, à Bordeaux ou à Marseille, vous les reconnaîtrez infailliblement. Partout où ils se montrent, on est sûr d'être les témoins de quelques scènes de désordre, de quelque acte de barbarie. Et ce sont ces mêmes hommes qui prêchent la liberté, l'égalité et la fraternité! Il est vrai que Robespierre, Marat, St. Just, Collot-d'Herbois et toute la bande criant à tue tête: Vive la liberté, l'égalité et la fraternité!... Et ce fut au en de ces mots menaçants qu'ils firent arrêter des milliers de bons citoyens: ce fut surtout en axillant la sainte fraternité, qu'ils firent bombarder, guillotiner, noyer et étrangler etc... Leur véritable devise devrait être simplement celle-ci: Liberté de mourir de faim! Egalité de misère! Fraternité de Crin! Ceci dépendrait beaucoup mieux leurs sentimens intimes. Ces hommes sont nombreux par le temps qui court. Si on en connaissait juste le nombre, on serait effrayé; ou en serait plus effrayé encore si on connaissait leurs projets; si déguisés sous l'habit d'un franc sans culotte, on descendait dans leurs antres ténébreux, on en reviendrait à moitié fou d'horreur. Ces monstres, qui n'ont de l'homme que la forme, et dont les affreux penchans sont mille fois plus terribles que l'instinct dévastateur du tigre ou de l'hyène, grandissent, se fortifient et se concertent pour un prochain avenir.

Tous nos représentants sont au vent, et je vous assure que la majeure partie de nos législateurs s'entendent à merveille à dépenser gaiement leurs 25 francs. Presque tous les représentants de la Montagne, dans leur grand amour pour tout ce qui sent le carnage, ont organisé, faute de garde nationale et de soldats à tuer, un plan de campagne monstre contre tous les moineaux de leurs contrées. Aussi dans les départements qu'ils habitent, ce sont des coups de fusils à en être étourdi. Le sac gibelin a fait retentir le cri d'alarmes, et tous, faute de mieux, se sont vus à toutes jambes dans des contrées plus humbles.

De tous les points de la France partent de nombreux pèlerins, traversant le pays en se rendant à Weisbaden, petite ville de l'Allemagne, pour présenter leurs hommages au dernier

descendant des Bonrbons. L'affluence est considérable et tous ceux qui en reviennent paraissent très enchantés de l'accueil fatteur du prince. On dit que la foule des pèlerins est cent fois plus nombreuse cette année qu'elle ne l'était l'année passée. Beaucoup espèrent qu'il régnera un jour; se trompent-ils? — Dieu est si admirable dans ses desseins! — Pourquoi le duc d'Orléans s'est-il tué en tombant de sa hauteur, au sein de sa patrie, tandis que le noble exilé de 1830 échappa d'une manière miraculeuse, deux fois de suite, à une mort imminente? Mais chacun est libre de penser comme il l'entend. Un prochain avenir nous apprendra qui a raison des républicains, des orléanistes ou des légitimistes.

Vous avez appris par les journaux la mort de notre ex-roi Louis-Philippe, en même temps que vous appreniez les voyages officiels et les discours aussi officiels de son ancien prisonnier Louis Napoléon Bonaparte. Quel contraste! Quel jeu des destinées humaines? Ce vieux roi qui pendant 18 ans a occupé un trône qu'il n'a pas su conserver au premier rang dans le monde, étendu sans vie, sur la terre de l'exil, pendant que son exilé se promène en ses lieu et place dans les plus riches contrées de la France. Ne pensez pas que je veuille énumérer les fautes de notre ex-roi; il est mort, mort en chrétien, paix à sa mémoire! Puisse-t-il enfin trouver dans le sein de Dieu la paix et le bonheur qu'il n'a jamais pu trouver dans le cours de sa vie.

Un vénérable prélat venant de Rome, a quitté après quelques jours de repos, notre cité religieuse et hospitalière. C'est le nouvel évêque de la Californie, Mgr. Elemani, qui s'en va, pauvre et malade, vers la terre de l'or et des joni sarrés qui promet ce précieux métal. Il va chercher dans cette terre des trésors mille fois plus précieux que l'or matériel; il va tâcher de conquérir les âmes de tous les chercheurs de richesses. Puissent ses souffrances être soulagées par le salut de quelques âmes.

L'orage gronde toujours en Piémont; la religion est toujours persécutée; Mgr. Franzoni languit toujours dans les fers; sa patience, sa résignation admirable étonnent ses géoliers.

Depuis 3 ans bientôt, les religieux du mont St. Bernard demandent au gouvernement du Valais la restitution des biens qui leur ont été ravis par la plus scandaleuse des spoliations. Jusqu'à présent toutes leurs démarches ont été sans résultats. La France, à des titres sérieux et positifs pour intervenir dans la cause des pauvres religieux et de l'œuvre sainte à laquelle ils ont voué leur vie. Tout, au Saint-Bernard rappelle la France, depuis le nom de l'hospice, maison de St.-Louis, jusqu'au monument élevé par Napoléon.

Votre tout dévoué. M. L. M. C.

Extraits de Journaux.

(Du Courrier des Etats-Unis)

Les bruits d'une nouvelle expédition contre Cuba ont pris un tel degré de consistance, qu'il n'est malheureusement plus possible de les regarder comme une rumeur chimérique. Il paraît certain que des préparatifs se poursuivent, avec une activité d'autant plus grande qu'on veut agir sur le champ, avant que les renforts attendus d'Europe aient placé l'île sur un pied de défense par trop formidable; avant surtout que l'organisation d'une ligne à vapeur entre Cadix et la Havane ait mis l'Espagne à quelques jours de sa colonie.

Tout comme il y a quatre mois, on parle de forces redoutables secrètement enrôlées, d'immenses ressources pecuniaires, d'intelligences dans l'île, d'une insurrection générale n'attendant qu'un débarquement pour éclater. Bref, on fait jouer les mêmes ressorts, on plote — qu'on nous passe l'expression — les mêmes ficelles que l'hiver dernier, et si incroyable que cela puisse paraître à tout homme sensé, on trouve des gens qui s'y laissent prendre. Une chose toutefois qui passe notre intelligence, c'est que — nominalement au moins — cette seconde édition du complot libérateur se prépare sous les auspices du général Lopez!

(De la Minerve)

On nous écrit des Trois-Rivières, hier soir: "Aujourd'hui, à neuf heures du matin, les accusés de St. Grégoire défendus avec talent par leurs avocats, ont tous été déclarés. Le grand jury ayant fini sa besogne a été congédié par la cour et le reste des affaires a été remis au terme prochain, ainsi que le procès des trois témoins qui, dans l'affaire des accusés de St.-Grégoire, sont accusés de perjure. La décharge des personnes de St. Grégoire, accusées comme incendiaires paraît avoir rencontré l'approbation générale dans ce district. Quoique ces personnes aient été trouvées non coupables par le jury, il paraît néanmoins, comme plusieurs ont passé quelques mois en prison et vu la rigueur de la loi en pareils cas, que pareils attentats ne se renouveleront plus de sitôt. Il est à espérer que ces malheureux troubles de St. Grégoire, qui ont tant coûté à cette place sont enfin terminés et qu'à l'avenir la paix régnera dans cette paroisse."

— Près de 250 citoyens de cette ville, ont signé une réquisition à Son Honneur le maire le priant de convoquer une assemblée publique pour aviser au moyen de prévenir les incendies et d'éclairer la ville. Cette réquisition lui a déjà été présentée deux fois, et elle a été publiée dans les journaux de ce matin, mais Son Honneur n'a pas encore jugé à propos de condescendre et de fixer un jour pour cette assemblée.

MARIÉS.

A l'église St. George de cette ville, le 16 du courant, par le révd. Dr Leach, M. Wm Bulmer, à Belle-Rosalie-Céline Robillard tous deux de cette ville. En cette ville, le 18, par le Révd. M. Bord, le Capt. Frederick Wm. Haultain, M. R., 3e fils du Col. Haultain,

R. A., à Lucinda-Helen, 3e fille du Capt. Alex. Gordon des ingénieurs royaux. En cette ville, le 17, par le Révd. M. Taylor. George B. Maure, écrivain, à Frances, fille cadette du Révd. M. Cramp, D. Docteur de cette ville. A la Bas St. Paul, le 10, par M. Pierre Clément, oncé de St. Urbain, M. Théodule Grinard, charron, ci-devant de St. Anne de la Pérade, à Dame Adélaïde Tremblay veuve de J. B. Tremblay, 1ère fille de Videbon Tremblay, écrivain, capitaine de milice.

DÉCÈS.

En cette ville, Jeudi le 19 du courant, à l'âge avancé de 81 ans, Dame Vronique Gagné, épouse de feu J. B. Gagné. A Québec, le 14, à l'âge de 29 ans, Thomas Casault, écrivain, et greffier de la cour de circuit de Châteauguay. A Drummondville, chez son fils, missionnaire du lieu, le 12 septembre courant, Pierre-Antoine Dorion, écrivain, âgé de 62 ans, ci-devant et pendant un grand nombre d'années marchand à St. Anne de Laprade, dans le district des Trois-Rivières, et ancien membre du parlement provincial pour le comté de Champlain.

BAUME DU DR. WISTAR.

POINT de charlatanerie — Point de déception — En fait de connaître les propriétés de ce précieux remède, notre intention n'est pas de tromper ceux qui sont atteints de maladie, ou de lui donner des éloges qu'il ne mérite pas. Quand on considère toutes les souffrances que le baume de Wistar a soulagées, les maux qu'il a guéris, on reste convaincu qu'on ne peut trop dire de sa valeur. Il est vrai qu'on a découvert plusieurs remèdes pour les maladies de foie, qui ont été connus du public et dont quelques uns ont eu d'heureux effets, mais il est resté par tous les médecins qui ont employé le Baume de Dr. Wistar, que les résultats obtenus par ce remède ont été toujours plus avantageux que les résultats obtenus par tout autre remède. On le regarde comme remède infailible pour l'Asthme et autres maladies de ce genre. Des personnes qui en étaient atteintes depuis dix et vingt ans, ont été guéries, lors même que les Médecins avaient déclaré la cure impossible.

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Co., et par John Carter et Cie., rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie., Place d'Armes. Montréal, le 13 Septembre, 1850.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Nouveau), No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout tous des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

A VENDRE ou ÉCHANGER. UN TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par derrière joignant à M. Ricard avec une maison en bois à un étage, bien finie. 35 de front sur 32 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construits.

Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P.

Montréal, 26 juillet 1850.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

L'ENTRÉE des ÉLÈVES au COLLEGE de St. Hyacinthe aura lieu MERCREDI le 25 du présent mois.

Les Élèves qui ne se rendront pas au jour fixé et qui n'auront pas fait agréer les raisons de leur retard, s'expriment à trouver occupés plus tard les places qu'ils auraient retenues.

Les chars du Chemin de Fer partent de Longueuil le jour ci-dessus indiqué à DEUX HEURES P. M. St. Hyacinthe, le 13 septembre 1850.

INSTITUTION

POUR

LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes:

Pour la pension et l'instruction, sans aucune fourniture, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestres.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvue au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents. Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartenant à une famille pauvre, est sans pension et sans prêt pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école.

Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis.

Montréal, le 6 Septembre 1850.

AUX MACONS ET AUTRES.

DES soumissions seront reçues jusqu'à MERCREDI, le 20 ONZE du courant, pour l'ACHAT de la PIERRE de TALLE, la Marquerie et les Fenêtres qui restent de l'ancien Palais de Justice incendié. L'entrepreneur devra abattre les murs à ses frais et transporter tous les matériaux hors du terrain. Pour plus amples détails, s'adresser au Bureau de M. Ostel & Perrault, No. 37, rue des Fortifications. Montréal, 6 sept. 1850.

AVIS

UN jenne homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre ses services gratuitement pour un certain temps, à toute fabrique qui lui procurera les moyens de compléter son éducation musicale. Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau.

PETIT SEMINAIRE DE SAINTE THERESE.

LES Sœurs de la CONGREGATION de NOTRE-DAME ont l'honneur de prier le public que la réouverture des Classes aux Convents de St. Jean-St. Thérèse et Terrebonne, n'aura lieu que le 2 SEPTEMBRE prochain.

Montréal, 15 août 1850.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la Paroisse de Ste. Elisabeth ont le plaisir de plusieurs INSTITUTEURS. Ste. Elisabeth, 26 juillet 1850.

Colleges Joliette.

LA rentrée des élèves de cet établissement qui est le premier et le principal des "CLERGS DE ST. VIEUX" aura lieu le 24 du courant.

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premiers notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenne des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues.

Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la diction, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . . £3 0 0 Musique { Piano. . . . £3 0 0 Les autres instruments £1 10 0 Dessin. . . . £1 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNE, Ptre. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, Ptre. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

COLLEGE MASSON.

LA RENTRÉE des Classes de cette Institution est fixée au CINQ de SEPTEMBRE, à six heures du soir.

Ce croit devoir avertir de nouveau le public que le but du Collège Masson est de donner à la jeunesse Canadienne une éducation pratique dans les deux langues Française et Anglaise.

Cette éducation pratique comprend l'étude des grammaires, de la géographie, de l'arithmétique, de la tenue des Livres, de la Géométrie Pratique, de l'Architecture, de l'Histoire, de l'Histoire Naturelle liée à l'Agriculture, qui a dans le Cours une place distinguée et importante. L'Écriture y est particulièrement soignée. L'Instruction Religieuse est donnée deux fois par semaine dans toutes les classes, outre les exercices ordinaires de piété tels qu'établis dans nos Institutions Catholiques.

Le Cours commence par une classe Élémentaire. On n'y admet ordinairement que les enfants âgés de sept ans et au-delà jusqu'à dix.

Le Cours purement pratique, tel qu'énoncé ci-dessus, comprend cinq années d'études. Au désir des parents et selon les dispositions des élèves, le cours se poursuit jusqu'à sept années d'enseignement par l'étude de l'Histoire sur un plus grand plan, par la Littérature et la Philosophie Catholique. Les matières sont étudiées tant en Français qu'en Anglais, pour assurer davantage aux Étudiants la possession d'un langage, acquis de ces deux langues. De cette manière, l'Éducation est donnée selon les divers besoins de la Société, selon les degrés d'aptitude des Élèves, et enfin selon le désir et les ressources des parents.

L'horticulture est pratiquée par les élèves du Collège-Masson en même temps qu'ils en étudient les principes dans l'enseignement des classes. Avec plus de ressources pécuniaires, l'Établissement enseignerait aussi pratiquement toutes les parties possibles de l'Agriculture.

Tout enfant capable d'étudier et muni de bonnes recommandations morales est admis dans l'Institution. Le Chant Grégorien et le Chant Harmonique sont également cultivés.

La conduite et l'Instruction des élèves sont confiées à des Instituteurs vivant sous la même règle que celle en usage dans nos collèges. Ils portent un habit conforme à la respectabilité de leur état, et sont dirigés en tout, ainsi que les Élèves, par un Directeur prêtre placé à leur tête par Monseigneur l'Évêque du Diocèse. Les repas des Élèves pensionnaires se prennent dans le village, dans des familles recommandées. Ceci n'a rien d'inconvenant, dans la conduite des enfants, qui reviennent aussitôt le repas pris, aux exercices du Collège. Les parents sont très favorisés en général par cet ordre de choses.

Les Élèves portent l'uniforme habit traditionnel du pays pour la jeunesse studieuse; il a paru inutile d'en inventer un autre plus conforme ou plus respectable.

Le village de Terrebonne est trop connu par sa salubrité et les agréments de son site pour le recommander à l'attention des parents.

Le prix de l'enseignement et de la pension au Collège est de cinq chéliniens par mois. Un élève se fait nourrir et laver dans les familles du village pour quatre piastres par mois.

Les Élèves se mettent au chœur, le dimanche, à l'église paroissiale. Ils doivent être munis par conséquent de l'habit nécessaire.

Le Collège Masson ne vise point à la multiplicité des élèves, mais à les avoir bons et à les remettre tels qu'il est possible.

Il suffirait au village de Terrebonne, que déjà il pût compter avoir fait un bien. La Providence et les besoins du pays feront le reste, s'il est jugé nécessaire. Terrebonne n'est qu'à cinq lieues de Montréal au nord du St. Laurent.

Les Élèves non Catholiques sont reçus dans l'Établissement. Ils en suivent les règles disciplinaires et sont l'objet des mêmes soins que les autres élèves reçoivent.

Il est fait une grande attention à la propreté et à l'ordre en tout ce qui concerne l'Éducation physique et à la santé des Élèves.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété en appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne. Tout nouvellement érigé, cet Établissement a nécessairement des ressources fort limitées, et toutefois les voies de développement lui sont aussi essentielles qu'à toute autre Institution. En conséquence, on agréerait avec reconnaissance tout don de livres utiles, de cartes, de globes, d'instruments etc., etc., que la générosité publique voudrait bien y déposer dans l'intérêt unique de la jeunesse canadienne. Un coup d'œil jeté sur sa bibliothèque par tout ami du Pays, y trouverait sans doute un objet ou plus, propre à la fin manifestée ici, sans nuire peut-être aucunement au domaine onéreux du donateur éclairé et bienfaiteur.

Terrebonne, Août, 1850.

Bibliothèques Paroissiales. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et tien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont particulièrement dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format 18°, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET Cie, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, ou COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

MANUEL DE LA VISITE EPISCOPALE MESSIEURS les Curés trouveront à vendre à l'Imprimerie des Mélanges, LE MANUEL DE CRUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES ÉVÊQUES. Ce petit opuscule sera du plus grand avantage à tous les fidèles en général. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale dans leur paroisse, seront donc bien de se le procurer pour leur propre utilité. Pour cela nous aurons soin d'en envoyer un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront l'avis de cette année. Le prix en est de deux schelins la douzaine et de six sols par exemplaire. C'est une bien faible somme pour un joli livret de 64 pages.

Jos. RIVET. Imprimeur des Mélanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron St. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

C. GATELLI, Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s 9d. ARMOUR et RAMSAY.

ÉTABLISSEMENT DE RELIEURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. L'Établissement, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, ou il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELÉAU. Montréal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin. Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. Avertissement de nouveaux pratiques que tout un établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LE MOIS DE MAI. L'Édition vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MAI. Cette édition est augmentée du CHERCHÉ DE LA CROIX, d'UN ACTE DE CONSECRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-Bte. ROLLAND, N° 24, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

MOIS DE MARIE. NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSÉ, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent No. 8. 2 Avril 1850.

EAU PLANTAGÈNE. L'ÉSOUSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos. BÉRIAUX, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour le vente des EAUX de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent Montréal, 26 octobre 1849.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance DE LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINIQUEY, Ptre. L'ÉSOUSIGNÉ a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes: le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-Bte. ROLLAND. Montreal, 28 décembre, 1849.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE Musique. L. A. HUGUET LAPOUR Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MÉDECINS CONSULTANTS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. ELPTIER, ECR., M. D.

E. R. STARRER, AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance peuvent être réduits que la sûreté des assurés et de la société le peut permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1° L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et cela n'a pas à en être privé d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2° Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promissaires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3° On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4° Les Bons sont repartis annuellement entre les assurés, en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix qui pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là les ans.

5° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement n'est fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6° Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émanées de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans réclamer d'ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc. Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING.

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC. BUREAUX PRINCIPAUX. EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTREAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal. CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE A. MCGORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative. C. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple. GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal. ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable. On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent. A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN, qui occupe l'Établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRETT, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., GÉRANT.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Quebec.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GÉRANTS DANS BAS-CANADA. Sorel.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Poiré. St. Hyacinthe.—Boucher de Rich. ECR. Le Brasseur, ECR. St. Johns.—Charles Pierce. Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Hanover.—R. B. So. Hutchings.—Georges Hamilton, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

ETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou du décès de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Rétrocessions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ASSURÉS augmentés soit immédiats ou différés, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur s'individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .£0 2 6 Chaque insertion subséquente, . . . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . . . . . 0 3 4 Chaque insertion subséquente, . . . . . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, . . . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . . . 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX Montréal. MM. FABRE, & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ber. N. P. Québec, M. D. MARTIN, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PICHOT, Ptre. Direct. Rivière du Loup, M. L. BAIBEAU, Ptre. St. Athanasie, M. H. AUBERTIN, Ptre. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. LAROCQUE, Ptre. RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE, IMPRIMEUR.